



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
H.A.C.A. Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Pour la troisième année consécutive La HACA partenaire institutionnel de la campagne onusienne « 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes »

[A](#) [1] [+A](#) [1]

Pour la troisième année consécutive La HACA partenaire institutionnel de la campagne onusienne « 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes »

25 nov 2020



La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle contribue pour la troisième année consécutive à la campagne *16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes et aux filles*, conçue et

organisée par l'ONU Femmes comme un événement annuel international de sensibilisation qui démarre le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et se termine le 10 décembre, Journée des droits de l'homme.

L'instance marocaine de régulation des médias audiovisuels participera ainsi dans le cadre de son partenariat avec ONU Femmes-Maroc à l'opération « Orangez le monde », qui consiste à arborer la couleur orange sur différents bâtiments et supports de communication et à rappeler à l'opinion publique certaines données concernant les manifestations, les causes et les conséquences des violences subies par les femmes.

La contribution de la HACA à la campagne de cette année est d'autant plus pertinente que les circonstances exceptionnelles de crise sanitaire et de confinement des populations ont été marquées partout dans le monde par une recrudescence des violences faites aux femmes. L'ONU Femmes a d'ailleurs mis l'accent sur cette dimension en choisissant pour la campagne 2020 le thème « Vulnérabilité Aggravée et Accentuée des Femmes en Temps de Crise ».

Tout au long de cette campagne, la HACA exposera sur le portail d'accueil de son site Internet (www.haca.ma [2]) les messages conçus par ONU Femmes. Elle mettra aussi en avant, à cette occasion, sa plateforme de régulation citoyenne qui permet à tout citoyen de déposer une plainte concernant un contenu audiovisuel diffusé par les radios télévisions marocaines régulées qu'il aurait estimé comme contrevenant aux dispositions de la loi sur la communication audiovisuelle relatives à la lutte contre la violence de genre et respect de la dignité de la femme.

La mobilisation de la Haute Autorité s'inscrit pleinement dans son mandat constitutionnel qui lui confie la mission de « Contribuer à promouvoir la culture d'égalité et de parité entre l'homme et la femme et à lutter contre toutes formes de discrimination et d'images stéréotypées portant atteinte à la dignité de la femme ».

La contribution normative et réglementaire de la HACA en matière de lutte contre les violences sexistes est illustrée également par l'intérêt particulier donné à cette question par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle qui a pris au cours de l'année écoulée de nombreuses décisions destinées à promouvoir la vigilance à la fois du public des médias et des opérateurs audiovisuels, vis-à-vis du discours de discrimination et de stigmatisation à l'égard des femmes.

Il est à rappeler aussi que la HACA est partie prenante à la Déclaration de Marrakech, signée le 08 mars 2020 lors d'une cérémonie officielle présidée par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc. Cette Déclaration prévoit un nombre important d'actions pertinentes que les institutions signataires s'engagent à mettre en œuvre pour ancrer dans notre pays, la culture de la non-violence à l'égard des femmes et des petites filles.



Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2] <http://www.haca.ma>